République Française Département des Vosges

LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du mercredi 12 avril 2023 à 20 heures 30

en exercice: 13

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement

convoquée le 05 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Virginie

Quorum: 7

GREMILLET.

Présents: 12

Sont présents: Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Wilfried AGATY, Magalie CHASSAING, Jassica EMERALIX Appe-Marie ERFLIDENBERGER Audrey

Votants: 13

Jessica EMERAUX, Anne-Marie FREUDENBERGER, Audrey HERRMANN, Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT

Représentés: Aurélie RINGER par Magalie CHASSAING

Absents:

Secrétaire de séance: Wilfried AGATY

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 203 a été approuvé à l'unanimité.

DE 2023 035: TAUX DE FISCALITÉ 2023

Madame le Maire communique des informations comparatives pour connaître le positionnement de la commune sur le territoire.

	Taux actuels	Moyenne nationale	Moyenne départementale
Taxe foncière sur le bâti	38.65 %	38.28 %	45.58 %
Taxe foncière sur le non bâti	30.06 %	50.44 %	30.30 %
Taxe d'habitation	19.83 %	22.98 %	26.56 %

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 19.83 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.65 % (Part communale : 13 % + part départementale : 25.65 %)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.06 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DE 2023 036: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET EAU

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 – Eau, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	198 100.67€	84 000.00 €
Résultat de fonctionnement	0.00€	114 100.67 €
Sous-total	198 100.67 €	198 100.67 €
Investissement	336 500.00 €	278 202.24 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00€
Solde d'exécution	0.00€	58 297.76 €
Sous-total	336 500.00 €	336 500.00 €
Total	534 600.67 €	534 600.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 – Eau.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

DE 2023 037: BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire transmet les informations fournies par Madame ROBERT, trésorière générale, sur l'endettement de la commune.

Concernant le déficit, celui-ci s'élève à 699 € par habitant contre 525 € par habitant pour le département.

En ce qui concerne les annuités de remboursement des emprunts, ceux-là s'élèvent à 89 € par habitant contre 63 à 77 € par habitant pour le département.

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 - Principal, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	693 603.00 €	693 603.00 €
Résultat de fonctionnement	0.00€	0.00€
Sous-total	693 603.00 €	693 603.00 €
Investissement	110 047.57 €	415 511.52 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00€
Solde d'exécution	305 463.95 €	0.00€
Sous-total	415 511.52 €	415 511.52 €
Total	1 109 114.52 €	1 109 114.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 – Principal.

Pour : 12 Contre : 0

Abstention: 1 (PRÉVOT Dominique)

Affaires diverses

1. Manifestations à venir

Dimanche 23 avril à partir de 13h30 : Course cycliste de la Ville de Lépanges sur Vologne organisée par le Vélo Sprint Anould.

Dimanche 23 avril à 17h : Chorale Les Castafiores et Cie de Gérardmer à l'église Sainte Libaire de Lépanges sur Vologne.

2. Nettoyage solidaire du cimetière communal

Du lundi 22 au vendredi 26 mai 2023, les matins.

3. Antenne Téléphonie Mobile - Champ des Aulnes

Les travaux d'installation de l'antenne réseau ont débuté. La plateforme a été coulée. Le raccordement aux réseaux va suivre. Le montage de l'antenne ne devrait plus tarder.

Annie FREUDENBERGER demande si tous les opérateurs seront disponibles. Madame le Maire répond qu'à l'heure actuelle, Orange devrait être présent.

4. Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères (SI MDR) Monique AMET, 3e adjointe, déléguée au SI MDR rapporte les informations reçues lors de la dernière réunion.

La participation communale n'évolue pas soit 0.26 € par habitant

	Taux d'occupation	Prix de journée	Prix mensuel
	au 31/12/2022	GIR 5/6	GIR 5/6
Maison de retraite	96.75 %	66.06 €	2 047.46 €
EHPAD	98.30 %	68.58 €	2 125.98 €
Corcieux	96.70 %	69.70 €	2 160.07 €

Les familles peuvent prétendre à différentes aides sociales.

5. Intervention de Dominique PRÉVOT

Monsieur PRÉVOT demande des informations à Madame le Maire sur le rôle des conseillers délégués aux divers syndicats ainsi que le degré de confiance accordé.

Madame le Maire explique que les conseillers délégués doivent représenter la commune dans les instances et rapporter les décisions prises aux autres membres du conseil municipal.

Monsieur PRÉVOT se demande pourquoi Madame le Maire serait la seule interlocutrice en ce qui concerne les écoles.

Madame le Maire rappelle que les écoles sont des bâtiments communaux et qu'ils relèvent donc de sa compétence et de sa responsabilité tandis que le fonctionnement propre aux écoles est du ressort du SRPI.

6. Station d'épuration

Reynald HONORÉ demande si la station d'épuration est en service.

Madame le Maire informe que la réception de l'ouvrage n'a pas été réalisée. La CCB2V attend les retours des organismes de contrôle.

7. Fleurissement de la commune

Reynald HONORÉ relance sa demande sur la gestion du fleurissement de la commune et la gestion de l'arrosage pour réduire la consommation d'eau. Annie FREUDENBERGER appuie les propos de Monsieur HONORÉ.

Madame le Maire est ouverte à toute proposition. Elle demande un appui technique à Monsieur HONORÉ de part sa formation professionnelle.

Monique AMET précise que la commande de fleurs doit être faite avant la fin du mois d'avril pour avoir plus de choix.

8. École maternelle

Reynald HONORÉ demande à Madame le Maire s'il y a un projet de réhabilitation de l'école maternelle suite à la fermeture de classe.

Madame le Maire informe qu'à ce jour, elle n'a aucune information officielle sur la situation de la classe maternelle restante.

9. Procuration

Reynald HONORÉ s'interroge sur les formalités adminitratives pour donner pouvoir en cas d'absence.

Anne-Lise LARRIERE, secrétaire, précise que les deux formulaires fournis conviennent. Un pouvoir sur papier libre est recevable tant que la date de la séance ainsi que les signatures du mandant et du mandataire y figurent.

Séance levée à 21h33

Wilfried AGATY,

Secrétaire de séance

Virginie GREMILLET, Le Maire